

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

**Etai ent présents** (16) : Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Christophe GACEM, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Sylvie LEHOBEY, M. Yann LE ROUX (à partir de la délibération n°2024/01/16 – 2), Mme Anne POUSSI ELGUE, M. Benoît RABEL, M. Nicolas SHELTON, M. Claude THEAULT.

**Absents - excusés** (3) : Mme Annabelle BEAUQUESNE, M. Dominique BELGACEM (procuration à Mme Jocelyne AUBERT), Mme Angélique LAGRAIS

**Secrétaire de séance** : M. Benoît RABEL

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice soit 10 membres présents) est atteint.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Personnel communal : Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- Aménagement cyclable route de 40 sous : demande de subvention
- Plan d'adressage : demande de subvention
- Organisation du repas des Aînés du 28 janvier 2024
- Questions diverses

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2023**

*Délibération n° 2024/01/16 - 1*

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

*Arrivée de Monsieur Yann LE ROUX.*

**Personnel communal : Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

*Délibération n° 2024/01/16 - 2*

Madame le Maire rappelle que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été mis en place par délibération du 10 janvier 2017 complétée par délibération du 5 juillet 2018 et modifié par délibérations du 13 octobre 2022 et 4 avril 2023.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**

*Conseil municipal du 16/01/2024*

---

Pour rappel, le régime indemnitaire se définit comme un complément de rémunération qui comprend des primes et indemnités prévues par des textes législatifs et réglementaires. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Il appartient au conseil municipal de fixer les plafonds de référence concernant l'IFSE pour les différents groupes existants dans les cadres d'emplois.

Dans la limite des crédits ouverts, l'autorité territoriale détermine ensuite, par arrêté, le taux individuel de l'agent bénéficiaire.

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, le montant maximum annuel de l'IFSE pour le groupe suivant :

Cadre d'emplois	Groupe	Plafond annuel maximum	
		IFSE	CIA
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>	<b>Groupe 1</b>	8 000 €	500 €

Les autres dispositions de la délibération initiale (conditions de modulations individuelles, modalités de retenue pour absence ou suppression, etc...) demeurent applicables.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

**Aménagement cyclable route de 40 sous : demande de subvention**

*Délibération n° 2024/01/16 - 3*

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 5 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre à l'EURL Architecture des paysages Inermis pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur la voie communale n° 50 dite de Quarante Sous conformément au schéma directeur cyclable élaboré dans le cadre d'un groupement de communes.

L'étude préconise la réalisation d'un « chaucidou » sur environ 1,6 km. Ces travaux, estimés à environ 80 000 € hors reprise de tapis d'enrobé, pourraient être subventionnés au titre de la DETR/DSIL.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 16/01/2024*

---

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Montant H.T.		Montant
Mission de maîtrise d'œuvre .....	5 310,00 €	Subventions DETR/DSIL 20 % .....	17 062,00 €
Dépenses de travaux .....	80 000,00 €	Fonds de solidarité aux communes rurales (Cté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie) .....	10 000,00 €
		Autofinancement.....	58 248,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>85 310,00 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>85 310,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal, :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Madame le Maire :
  - o à solliciter le fonds de solidarité aux communes rurales auprès de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie d'un montant maximum de 10 000 €, et en tout état de cause, à hauteur de celui qui sera décidé par le conseil communautaire,
  - o à solliciter la subvention au titre de la DETR/DSIL 2024,
  - o à signer tout document nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

**Plan d'adressage : demande de subvention**

*Délibération n° 2024/01/16 - 4*

Par délibération du 8 septembre 2022, le conseil municipal a décidé la mise en œuvre d'un plan d'adressage (numérotage et dénomination des voies) conformément à la loi 3DS du 21 février 2022 imposant l'adressage à toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, et a choisi de se faire accompagner par le Syndicat Manche Numérique.

Le plan d'adressage a pour but une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts qui facilitera l'intervention des services de secours, la gestion des livraisons et du courrier et le déploiement de la fibre optique.

Depuis septembre 2023, un groupe de travail se réunit régulièrement afin de recenser les voies et lieux-dits, définir leur sens et le système de numérotation. A la fin de ce travail, le conseil municipal sera amené à délibérer sur la proposition de dénomination des voies. Les adresses seront ensuite saisies et certifiées dans la base d'adresse locale (BAL) puis publiées dans la base d'adresse nationale.



## COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 16/01/2024

La commune devra donc compléter, modifier ou renouveler les plaques indicatrices des voies et le numérotage des maisons. Pour cette acquisition, il est possible de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le taux est de 50 % plafonné à 10 000 € de subvention.

Madame le Maire présente un devis estimatif d'un montant de 19 621,50 € HT soit 23 545,80 € TTC. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Montant H.T.		Montant
Dépenses de travaux .....	19 621,50 €	Subventions DETR/DSIL 50 % .....	9 810,75 €
		Autofinancement.....	9 810,75 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>19 621,50 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>19 621,50 €</b>

Il est proposé au conseil municipal, :

- d'approuver le projet d'achat de signalétique dans le cadre du plan d'adressage et précise que cette dépense sera inscrite au budget 2024,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Madame le Maire :
  - o à solliciter la subvention au titre de la DETR/DSIL 2024,
  - o à signer tout document nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

### Organisation du repas des Aînés du 28 janvier 2024

Les membres du conseil sont invités à donner leurs disponibilités pour la mise en place des tables le samedi et le service le dimanche.

### Questions diverses :

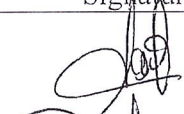
- Populations légales au 1er janvier 2021 (en vigueur à compter du 01/01/2024) : Madame le Maire fait part du courrier de l'INSEE fixant la population légale de la commune à 1991 habitants (population municipale 1925 et population comptée à part 66).
- Madame le Maire précise que l'entreprise DECATHLON sollicite une dérogation au repos dominical sans ouverture au public pour le dimanche 17 mars 2024. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette demande.
- Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 12 janvier 2024 avec Monsieur ANDRÉ, propriétaire d'un terrain au Bois Neuville sur lequel il prévoit la construction d'habitations. Il a été proposé à M. ANDRÉ de présenter son projet à l'association Le Bois Neuville. Une réunion a donc été fixée le 23 janvier à 19h00.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 16/01/2024*

---

- Madame le Maire informe le conseil que la mission archivage assurée par le Centre de gestion est terminée pour un coût total de 8 225 € TTC (82 ml d'archives inventoriées, 32 ml à la destruction).
- Madame LEHOBEY souhaite avoir des informations suite au courrier de M. PARCHEMAL évoqué lors du dernier conseil. Un rendez-vous avec le gérant de la société MERCATOR a été demandé, une relance sera faite.
- Concernant l'éventuel déplacement des feux situés allée de la Chasse Véniard, Monsieur BOUTIN indique qu'une solution plus simple pourrait être envisagée. Un rendez-vous sera pris sur place par Monsieur CHARUEL.
- Madame FRESNAIS demande si des plantations seront faites à l'école pour donner de l'ombre dans les classes. Madame le Maire précise que c'est à l'étude.
- Madame le Maire fait part des devis signés en investissement dans la cadre de la délégation marchés publics depuis le dernier conseil.
- Urbanisme : Monsieur NOCQUET fait part des permis de construire et déclarations préalables de travaux, déposés ou accordés depuis le dernier conseil.
- L'agenda des prochaines réunions et manifestations sur la commune est donné pour information aux membres du conseil.

La séance est levée à 20h35.

NOM Prénom	Signature
Marie-Claire RIVIERE- DAILLENCOURT Maire	
Benoît RABEL Secrétaire de séance	